

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 JUIN 2025

**DELIBERATION N°CP2025-  
06/4/25  
DOSSIER N°7021**

**SUBVENTIONS EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES  
AVEC NUITÉES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Patrice FILLOUX à Eric BODEAU  
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Jean-Jacques LOZACH  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SUBVENTIONS EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES AVEC  
NUITÉES**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération du 17 juin 1985 adoptant le règlement relatif à la prise en charge des voyages scolaires ;  
VU les délibérations des Assemblées départementales n°04/5/5 des 5 et 6 juillet 2004 - n°13/3/22 du 21 octobre 2023 - n°CD2022-12/3/27 du 16 décembre 2022 modifiant le règlement d'aide ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-06/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions sollicitées au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, pour un montant maximum de **221 €** pour le collège Jean Picart le Doux de Bourganeuf et **1 072,50 €** pour l'école primaire d'Ahun.

ORGANISATEUR	NATURE du SÉJOUR	LIEU	DURÉE (en jours)	DATES	NBRE D'ÉLÈVES concernés	MONTANT de la SUBV.
<b>COLLÈGES</b>						
COLLÈGE JEAN PICART LE DOUX 1 Place Tournois 23400 BOURGANEUF	séjour pédagogique	DORDOGNE	6	1 <sup>er</sup> juin au 6 juin 2025	4	156,00 €
COLLÈGE JEAN PICART LE DOUX 1 Place Tournois 23400 BOURGANEUF	séjour pédagogique	NORMANDIE	5	12 mai au 16 mai 2025	2	65,00 €
<b>TOTAL SÉJOURS COLLÈGES</b>					<b>6</b>	<b>221,00 €</b>
ORGANISATEUR	NATURE du SÉJOUR	LIEU	DURÉE (en jours)	DATES	NBRE D'ÉLÈVES concernés	MONTANT de la SUBV.
<b>ÉCOLES</b>						
ÉCOLE PRIMAIRE AHUN 2 Route de Guéret 23150 AHUN	classe découverte	ILE DE RÉ	5	23 juin au 27 juin 2025	33	1 072,50 €
<b>TOTAL SÉJOURS ÉCOLES</b>					<b>33</b>	<b>1 072,50 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>39</b>	<b>1 293,50 €</b>

- d'autoriser la Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles pour la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 65 articles 657382 et 65748 Fonction 284. 

Publié sur [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 03/07/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250701-CP2025153-DE

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**